

Association « VAUD GÉNÉRATIONS CHAMPIONS »

Règlement de soutien

/ ARTICLE 1 - ATHLÈTES SOUTENUS :

- a) Les athlètes vaudois.es qui ont une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze en cours de validité.
- b) Les athlètes vaudois.es qui, sans cette carte, ont été sélectionnés aux les derniers Jeux Olympiques ou Paralympiques d'été et d'hiver.
- c) Les athlètes vaudois.es de la relève qui ont été sélectionnés pour les derniers Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été et d'hiver

Tous ces athlètes sont réunis sous l'appellation « Vaud Générations Champions »

Est considéré comme vaudois un.e athlète qui, au 1^{er} mars de l'année en cours, habite le canton de Vaud depuis 3 ans au moins ou y avoir grandi durant une bonne partie de sa formation sportive jusqu'à un départ dicté par des raisons sportives.

/ ARTICLE 2 – DURÉE DU SOUTIEN

- a) Les athlètes de la catégorie 1a sont soutenus tant qu'ils sont titulaires d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze
- b) Les athlètes de la catégorie 1b sont soutenus jusqu'aux prochains Jeux Olympiques. Ce soutien est maintenu tant que le critère (qualification aux JO) est rempli pour autant que l'implication et les résultats le justifient
- c) Les athlètes de la relève sélectionnés aux JOJ sont soutenus jusqu'à ce qu'ils obtiennent une carte or, argent ou bronze, mais 6 ans au maximum, pour autant que l'implication et les résultats le justifient
- d) A titre de soutien pour la transition de carrière, les athlètes de la catégorie A ci-dessus peuvent bénéficier d'une aide financière et d'un soutien (mentoring) durant 1 année supplémentaire dès la fin de leur carrière s'ils.elles étaient encore en possession d'une carte lors de la survenance de celle-ci et qu'un plan de transition est présenté.

Chaque année, le comité opérationnel s'assure que l'engagement et les résultats des athlètes justifient encore leur intégration dans le « Vaud – Générations Champions » (arrêt de la carrière sportive notamment).

/ ARTICLE 3 – SOUTIEN FINANCIER

Les athlètes détenteurs.rices de la carte Swiss Olympic or ou argent ainsi que les athlètes sélectionnés.es aux Jeux Olympiques et Paralympiques ont droit à une aide financière annuelle de CHF 10'000.- sous forme de remboursement de frais.

Les athlètes détenteurs.rices de la carte Swiss Olympic bronze ainsi que les athlètes sélectionnés.es aux Jeux Olympiques de la Jeunesse ont droit à une aide financière annuelle de CHF 5'000.- sous forme de remboursement de frais.

Le comité opérationnel verse cette somme sous forme de règlement de factures et/ou de bons cadeaux.

Les athlètes qui estiment ne pas avoir besoin de ce soutien financier peuvent faire savoir par écrit au secrétaire de l'association.

Le comité opérationnel se donne le droit de supprimer le soutien financier si les revenus de l'athlète le justifient.

Au terme d'une année comptable, jusqu'à 10% de la valeur totale annuelle peut être versé en cash à l'athlète s'il.elle n'a pas épuisé son crédit.

/ ARTICLE 4 – AUTRES FORMES DE SOUTIEN

Hormis les remboursements de frais, l'Association délivre les prestations suivantes au bénéfice des athlètes :

- a) Nomination d'un « parrain » parmi les membres de l'association, en vue d'apporter soutien moral et conseils en accompagnement de carrière (mentoring)
- b) Accompagnement de plan de carrière sportive
- c) Accès à des experts dans divers domaines
- d) Orientation et appui en termes de formation et formation continue
- e) Mise sur pied d'une importante campagne annuelle de communication publique pour mettre en valeur et faire connaître les athlètes du Vaud Générations Champions
- f) Mise en valeur du Vaud Générations Champions par l'entremise d'un site internet et des réseaux sociaux

- g) Création d'un réseau d'échanges entre les membres (style « groupe WhatsApp »)
- h) Accompagnement pour la transition de carrière

/ ARTICLE 5 - PRESTATIONS DES ATHLÈTES

En contrepartie du soutien reçu, les athlètes doivent signer une convention annuelle de partenariat qui indique notamment que les athlètes :

- a) Donnent une journée à disposition de l'association pour un shooting photo permettant de mettre les athlètes et le Team en valeur
- b) Donnent 3 journées à l'association chaque année selon les disponibilités pour donner des conférences sur leur carrière ou le sport d'élite, en particulier dans les écoles, les centres régionaux de performance et les partenaires de l'association.
- c) Transmettent régulièrement leurs résultats les plus significatifs ainsi que divers renseignements importants concernant leur carrière sportive au secrétariat de l'association ainsi qu'à leur parrain
- d) Donnent une visibilité au Vaud Générations Champions sur ses supports de communication et équipements lorsque c'est possible.
- e) S'engagent à respecter en tout temps les valeurs olympiques, les valeurs du sport en général, leur propre réputation comme l'image de l'association et à refuser toute forme de racisme, de discrimination, de dopage ou de manipulation de résultat notamment. Dans le cas contraire, le comité opérationnel peut décider de la suspension ou suppression immédiate du soutien.